

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Yacine GHRIS
Tél. : 05 49 08 69 73
Adresse mail : yacine.ghris@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 JUIN 2022

Prise d'acte n° A 6391

Monsieur,

Par courrier du 21 mars 2022, reçu le 25 mars 2022 dans mes services, vous m'avez transmis un dossier de modification du plan d'épandage de votre exploitation situé au lieu-dit « la Mizaudrie » à LE BEUGNON-THIREUIL (79130). Ce dossier remplace celui que vous avez fait parvenir en date du 20 octobre 2020.

Votre exploitation bénéficie de l'arrêté préfectoral d'autorisation modifié n° 3114 modifié du 18 décembre 1998 pour 54 000 emplacements volailles.

À partir du 1^{er} juillet 2022, vous n'épandrez plus vos effluents de volailles sur les terres de votre exploitation. L'ensemble des effluents de volailles sera exporté vers la société de compostage ÉNERGIE VERTE 86 à FRONTENAY-SUR-DIVE.

Une convention de reprise des effluents de volailles a été jointe au dossier et signée par chaque partie.

Compte tenu de ces éléments, je prends donc acte de l'exportation des effluents de volailles vers la société de compostage ÉNERGIE VERTE 86.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL

Monsieur Didier PROUST
EARL LE CHAMP BLANC
6, la Mizaudrie
79130 LE BEUGNON-THIREUIL